Le Maire, F. VILLAND

MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE



77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE Tél : 04.79.28.12.82 – <u>accueil@porte-de-savoie.fr</u> www.porte-de-savoie.fr

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE), Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique, Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Savoie, Vu l'accord n° 13 12025 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian, Vu la demande formulée par
<u>Arrête</u>
Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à la
Au demandeur, A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian, Affichée sur le site internet de la commune, à partir du 10/01/2025.

A PORTE-DE-SAVOIE le 6 janvier 2015.